

DECISION N° 49/24 /MINESEC DU 29 FEV 2024
portant nomination d'un responsable à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 - Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE FAKO

Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Général par intérim: Madame Augusta TABOT EGBE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 587 246-A, précédemment Censeur au Lycée de Bonjongo-Buea, en remplacement de Monsieur FORBINAKE ALEMNJU Lawrence, admis à faire valoir ses droits à la retraite.


Article 2.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Sud-Ouest ainsi que le Délégué Départemental du Fako sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 29 FEV 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SESEEN
- SG/DRH/DRES-SW/DDES-FAKO
- SDACL/INTÉRESSÉ
- ARCHIVES/CHRONO


NALOVA LYONGA, Ph.D